



MINISTÈRE DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest

Division Infrastructures et Équipements de Sécurité Maritime

Subdivision des Phares et Balises de St Nazaire et
Brest
Centres de stockage Polmar

Brest, le 24 mars 2021

DECISION N°2021/119

Le Directeur InterRégional de la Mer Nord-Atlantique Manche Ouest

Vu :

- Le décret N°2017-1653 du 30 novembre 2017 relatif à la signalisation maritime
- L'arrêté du 30 novembre 2017 portant définition du système de balisage maritime et de son référentiel nautique
- L'arrêté du 30 novembre 2017 relatif au traitement des dossiers de signalisation maritime
- L'avis positif de l'expert nautique du 22 octobre 2020
- Le dossier de présentation des subdivisions des Phares et Balises de Brest et Saint-Nazaire du 16 juillet 2020
- L'avis favorable de la commission des phares du 8 septembre 2009 concernant la mise en place de balises «AIS» sur les bouées, «SN1», «La COURONNÉE» et «CHAUSSEE DE SEIN»

Considérant que :

- Le balisage est existant et que les balises «AIS» sont actives
- L'avis d'une CNL n'est pas requis

DÉCIDE

De statuer sur l'émission du message 21 des transpondeurs automatic identification system (AIS) pour les aides à la navigation (hors énergies marine renouvelables et bouées de mesure) du périmètre Bretagne et Pays de Loire.

Article 1 :

De valider la diffusion du « message 21 » des balises répondeuses AIS implantées sur les bouées « SN1 », « LA COURONNÉE » et la « CHAUSSEE DE SEIN ». L'émission du message 21 AIS des aides à la navigation (hors énergies marine renouvelables et bouées de mesure) du périmètre Bretagne et Pays de Loire est limitée (sous réserve de décisions ultérieures) à ces seules bouées.

Article 2 : Financement

Ces aides sont installées sur des bouées ayant le statut d'Établissements de Signalisation Maritime (ESM), le financement est assuré par l'État.

Article 2 : Caractéristiques

Les balises « AIS » auront les caractéristiques reprises dans le tableau en annexe.

Elles sont associées aux aides lumineuses et aux balises répondeuses radar (RACON) déjà installées

Article 3 : Information nautique

Une information nautique auprès du SHOM et des usagers a été diffusée à la mise en service des balises AIS le 11 mai 2010 pour les bouées « Couronnée » et « SN1 », et le 5 mars 2010 pour la bouée « chaussée de Sein ». Ces informations figurent sur les cartes marines, il n'est pas nécessaire de rediffuser un avis de réalisation.

Pour les autres aides qui émettent encore le message 21 au moment de la prise d'effet de la présente décision, l'extinction de ce message fera l'objet de la transmission de l'information nautique réglementaire.

Article 5 : Date d'effet

Cette décision prend effet immédiatement et vient régulariser les caractéristiques nautiques des aides.

Le Directeur InterRégional de la Mer,
par délégation, le chef de la Division
Infrastructures et Équipements de
Sécurité Maritime.

**Division infrastructures et
équipements
de sécurité maritime
le chef de division**


Nicolas Auger

Destinataires :

- Directeur de la direction technique Eau, Mer et Fleuves du CEREMA (DtecEMF, DT/TSMF)
- Shom (département « information et ouvrages nautiques »), président de la commission des phares et des autres aides à la navigation
- Bureau SMC2 de la DAM, secrétariat de la commission des phares et des autres aides à la navigation
- Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM 44 et DDTM 29)

ANNEXES

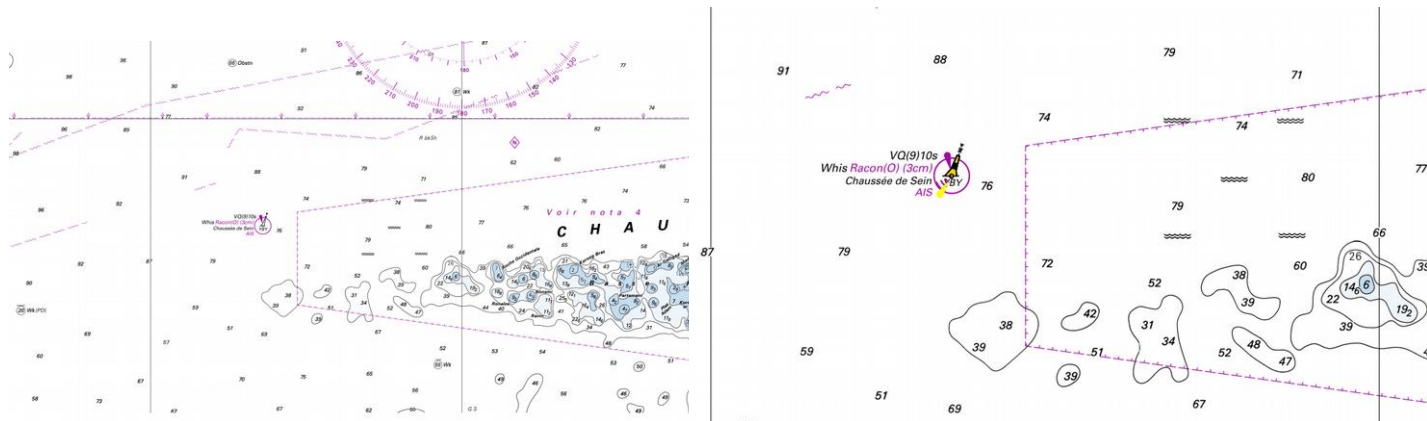
Tableau des caractéristiques des Aides à la Navigation

Nom patrimoine	Position WGS84 (1)	Identification de l'Aide pour message 21	Caractéristiques :	Statut, Catégorie
Bouée « La Couronnée »	47°07,619' N 02°20,049' W	«BOUEE LA COURONNEE »	<p><i>Marque : latérale tribord</i></p> <p><i>Feu : vert FI (2) -(6s)</i> <i>Portée nominale : 3 Milles</i></p> <p><i>Racon : lettre « T » bande « X »</i> <i>Portée nominale 6 Milles</i></p> <p><i>Ais Aton :MMSI n°992271001</i></p>	ESM
Bouée « SN-1 »	47°00,059' N 02°39,829' W	«BOUEE SN1»	<p><i>Marque : Eaux Saines</i></p> <p><i>Feu : blanc LFL(10s)</i> <i>Portée nominale : 5 Milles</i></p> <p><i>Racon : lettre « Z » bande « X »</i> <i>Portée nominale 10 Milles</i></p> <p><i>Ais Aton :MMSI n°992271002</i></p>	ESM
Bouée « Chaussée de SEIN »	48°03,850' N 05°08,200' W	«CHAUSSEE DE SEIN»	<p><i>Marque : Cardinale Ouest</i></p> <p><i>Feu : Blanc VQ(9)</i> <i>Portée nominale : 4 Milles</i></p> <p><i>Racon : lettre « O » bande « X »</i> <i>Portée nominale 11 Milles</i></p> <p><i>Ais Aton :MMSI n°992271305</i></p>	ESM

Remarque : les N° MMSI sont donnés à titre d'information, ils ne font pas partie du périmètre de la décision

Extraits des cartes SHOM

Bouée « Chaussée de Sein »



Bouées « La Couronnée » et « SN 1 »

